

TD 4 : Qui est riche, qui est pauvre ?

Avant de distribuer ce document aux élèves, on procède à un rapide sondage anonyme : « A partir de quelle somme mensuelle d'argent considérez-vous quelqu'un comme riche ? ». Pendant que les élèves découvrent le document statistique et préparent en groupe les réponses aux questions, l'enseignant dépouille les réponses et établit la réponse moyenne et médiane de la classe.

Notions que vous devrez connaître et savoir utiliser à la fin de ce TD

SMIC, salaire, revenus, décile, moyenne, médiane, rapport interdécile.

Document 1 : Les revenus des stars

		Revenus annuels en millions d'euros	En années de SMIC*
Dany Boon	Cinéma	26	2 167
Thierry Henry	Football	17,7	1 475
Tony Parker	Basket	9,6	800
Sébastien Loeb	Automobile	7,5	625
Boris Diaw	Basket	6,7	558
Gérard Depardieu	Cinéma	3,54	295
J.K. Rowling	Littérature (Harry Potter)	230	19 166
50 Cent	Musique (rappeur)	115	9 583
Steven Spielberg	Cinéma	100	8 333
David Beckham	Sport	38	3 167
Madonna	Musique	31	2 583
<i>Ces données comprennent les éléments officiels (salaires et primes notamment) et une évaluation des revenus annexes (sponsors). Ils n'intègrent pas les revenus privés des joueurs, notamment leurs revenus du patrimoine (placement, immobilier, etc.). Ils minimisent donc certainement la réalité.</i>			
Source : Equipe Magazine n°1394 (avril 2009) - données 2008, Le Figaro, 25/02/09. Année des données : 2008, Forbes- Estimations juin 2007 - juin 2008.			

Source : Observatoire des inégalités (http://www.inegalites.fr/spip.php?article760&id_mot=130)

* **SMIC** : salaire minimum interprofessionnelle de croissance, il s'élève environ à 1000 € nets par mois.

Document 2 : Répartition des salaires mensuel en France en 2004 (INSEE, 2006)

Décile	Ensemble
1er décile (D1)	1060
2ème décile (D2)	1185
3ème décile (D3)	1295
4ème décile (D4)	1415
Médiane (D5)	1553
6ème décile (D6)	1724
7ème décile (D7)	1952
8ème décile (D8)	2319
9ème décile (D9)	3078
Rapport interdécile (D9/D1)*	2,9

Lecture : En 2006, 10 % des salariés à temps complet gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1060 € 20 % inférieur à 1185€ ...

Questions

- 1) (Doc1) : Faites une phrase précise donnant sens à la donnée en gras.
- 2) (Doc1) : Pourquoi les revenus des stars sont-ils exprimés en années de SMIC ?
- 3) (Doc3) : Faites une phrases précise avec 1553 et 3078 (2 phrases).
- 4) (Doc3) : Faites une phrase précise donnant sens à 2,9.
- 5) Au regard de ces données et après débat entre vous, choisissez un seuil de richesse (critère à partir duquel on est considéré comme riche). Justifiez votre choix.
- 6) Procédez de même pour déterminer un seuil de pauvreté. Justifiez votre choix.

Distribué en guise de corrigé des questions 5 et 6.

Document 4 : Richesse et pauvreté : état des lieux

Commençons par les riches. A partir de quel revenu peut-on se considérer comme "riche" ? Tout dépend à qui l'on se compare. Bien des cadres se pensent membres des "classes moyennes", alors même que leurs salaires les classent parmi les 2 % ou 3 % des salariés les mieux rémunérés ! La raison en est simple : les écarts sont considérables parmi les couches aisées. Tout en haut, on trouve des dirigeants de grandes entreprises, qui peuvent percevoir avant impôts entre 100 et 400 ans de Smic net. Les stars du sport ou du spectacle ne sont pas en reste : le footballeur Thierry Henry aurait touché l'équivalent de 1 200 ans de Smic en 2006, l'acteur Gérard Depardieu "seulement" 363 ans, quant à Johnny, seuls les Suisses seront désormais capables de le dire... A l'extrême, Liliane Bettencourt (propriétaire de l'entreprise L'Oréal) a perçu 15 700 ans de Smic en 2005, uniquement en dividendes...

Toutefois, montrer du doigt en France les titulaires de ces revenus exceptionnels, ou celui des "200 familles" (comme on disait dans les années 20) les plus aisées, est trompeur. Car c'est une façon d'éviter de dire que seuls les très riches sont riches ("plus riches que riches") et d'omettre les couches aisées, aux revenus élevés sans forcément être exceptionnels. Si le seuil de pauvreté correspond à la moitié du niveau de vie(a) médian (celui qui partage en deux parties égales la population, une moitié dispose de plus et l'autre de moins), on pourrait, de la même manière, considérer que le seuil de richesse équivaut au double de ce niveau médian. C'est-à-dire, en 2004, des revenus disponibles mensuels(b) supérieurs à 2 364 euros pour une personne seule, à 4 469 euros pour un couple et à 6 080 euros pour une famille de deux enfants de moins de 14 ans (voir tableau). A ces niveaux, on appartient aux 10 % les plus aisés. De son côté, le Cerc, le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, considère comme riches les personnes qui appartiennent aux 10 % les plus aisés :

Figure 1 : Typologie des catégories de revenus



Est-ce beaucoup ou pas beaucoup ? Tout dépend de l'endroit d'où l'on se place. Le cadre célibataire de la Société générale qui se trouve à ce niveau se sent légitimement bien loin de son patron, Daniel Bouton, qui a touché 7,7 millions d'euros de revenus annuels en 2005 (avant impôts), soit 650 ans de Smic. Pour ce cadre, le coût du logement jouera un rôle déterminant : aux conditions du marché actuel, il pourra louer un studio de 25 à 30 mètres carrés dans le 7^e arrondissement de Paris ; mais, à Angoulême, il obtiendra un 3-4 pièces de 80 à 90 mètres carrés pour le même prix. Notre cadre parisien qui voudrait une telle surface dans la capitale devra déboursier environ 1 800 euros chaque mois, lui laissant à peu près l'équivalent du seuil de pauvreté pour vivre... Mais si notre cadre est marié, a deux enfants et qu'il peut atteindre avec les allocations familiales et les revenus de son conjoint un revenu (après impôts) de 6 000 euros, soit un niveau de vie un peu supérieur au seuil de richesse, le 80 mètres carrés, même parisien, lui sera accessible sans trop de privations.

Des classes moyennes plus tout à fait moyennes

Au milieu de l'échelle des revenus, on a affaire à une véritable auberge espagnole. Chacun met ce qu'il veut dans les "classes moyennes", en fonction de sa vision de la société... et de son intérêt. Mais dans le langage médiatique habituel, la notion de "couches moyennes" se rapporte plutôt aux ménages dont la personne de référence est médecin, ingénieur ou cadre et dont le conjoint travaille, souvent dans une profession analogue. Ces ménages peuvent ainsi faire partie en réalité du dixième (ou du cinquième) le plus favorisé de la population, avec un revenu disponible par personne supérieur à 3 000 euros. C'est ainsi que Louis Chauve, constatant le flou du terme "classes moyennes", souligne que "le même mot tend à définir des groupes sociaux dont le niveau de revenu peut varier du simple au quadruple".

Des couches populaires à la pauvreté : un espace étroit

Le niveau de la pauvreté, maintenant. En France, il n'existe pas de réponse "objective" à cette question non plus, mais plusieurs définitions. La plus connue considère que le seuil de pauvreté équivaut à la moitié du niveau de vie médian (par unité de consommation). Comme ce niveau est de 1 314 euros mensuels (en 2004, dernière année connue), le seuil de pauvreté est à 657 euros. A ce niveau, 3,6 millions de personnes (6,2 % de la population) peuvent être considérées comme pauvres.

L'autre explication relève des conditions de vie. Car la pauvreté ne se réduit pas à un aspect monétaire. Elle peut être ressentie à cause de conditions de vie difficiles : retards de paiement, restrictions de consommation, difficultés de logement. Chaque trimestre, l'Insee mesure les réponses à 27 questions concernant les difficultés possibles de conditions de vie : en 2004, 8 % des ménages n'avaient pas les moyens de se payer des vêtements neufs, 29 % ont eu du mal à remplacer des meubles et autant à se payer une semaine de vacances par an, 18 % vivaient dans un logement trop petit, 13,6 % dans un logement humide, etc. L'an dernier, les Restos du cœur ont distribué 75 millions de repas à 670 000 personnes.

(a) Niveau de vie : équivalent au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation dans le ménage, à savoir 1 "part" pour le premier adulte, 0,5 pour toutes les autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Cette conversion sert à comparer les revenus de ménages à la taille et composition différente.

(b) Revenu disponible : revenu tiré des déclarations d'impôt sur le revenu, auquel l'Insee ajoute les prestations sociales et en déduit les impôts directs (sur le revenu, taxe d'habitation, etc.).